

## Procès verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé	23
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de conseillers qui assistent à la séance	23

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf du mois de mars, à dix heures zéro minute, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Weitbruch.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- |                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| 1. HELMER Fernand        | 11. RIEHL Brigitte     |
| 2. GASS Julie            | 12. RUBRECHT Rémy      |
| 3. STEINMETZ Brigitte    | 13. LUX Sandrine       |
| 4. SUSS Jean-Marc        | 14. KREBS Jean-Claude  |
| 5. BLANCK Micheline      | 15. HENRION Damien     |
| 6. DISS François         | 16. KOBİ Paul          |
| 7. PFRIMMER Jean-Marc    | 17. STEINMETZ Léonard  |
| 8. DEBUS Bruno           | 18. GOTTRI Jean-Claude |
| 9. KALLENBACH Jean-Marie |                        |
| 10. METZ Christa         |                        |

Absents :

### 1. - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard FUCHS, Maire, qui, après l'appel nominal, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Le Conseil a choisi pour secrétaire: \_\_\_\_\_ Mlle Julie GASS \_\_\_\_\_ (article L.2121-15 du CGCT)

**2. - ELECTION DU MAIRE****Présidence de l'assemblée**

Monsieur Fernand HELMER, le plus âgé des membres du Conseil a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Brigitte STEINMETZ - Jean-Marc SUSS

**Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	<u>0</u>
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	<u>19</u>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral).....	<u>3</u>
d. Nombre des suffrages exprimés.....	<u>16</u>
e. Majorité absolue.....	<u>9</u>

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HELMER Fernand	<b>16</b>	Seize

**Résultats du deuxième tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre des suffrages exprimés..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>

**Résultats du troisième tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre des suffrages exprimés..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>

**Proclamation de l'élection du maire**

M. \_\_\_\_\_ HELMER Fernand \_\_\_\_\_ a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**3. - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Le Maire nouvellement élu propose au Conseil Municipal de fixer à   5   le nombre d'adjoints à élire. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de cinq adjoints au maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de cinq adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à   5   le nombre des adjoints au maire de la commune avec  19  voix POUR,   0  voix CONTRE,   0  ABSTENTION.

**4. - ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de M \_HELMER Fernand \_\_\_\_\_ élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

**ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... 3
- d. Nombre des suffrages exprimés..... 16
- e. Majorité absolue..... 9

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLANCK Micheline	<b>16</b>	Seize
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>

**Résultats du deuxième tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre des suffrages exprimés..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>

**Résultats du troisième tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre des suffrages exprimés..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>

**Proclamation de l'élection du premier adjoint**

Mme. BLANCK Micheline a été proclamé premier adjoint au maire et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... 3
- d. Nombre des suffrages exprimés..... 16
- e. Majorité absolue..... 9

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HENRION Damien	<b>16</b>	Seize
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>

**Résultats du deuxième tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre des suffrages exprimés..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>

**Résultats du troisième tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre des suffrages exprimés..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>

--	--	--

**Proclamation de l'élection du deuxième adjoint**

M. HENRION Damien a été proclamé deuxième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... 3
- d. Nombre des suffrages exprimés..... 16
- e. Majorité absolue..... 9

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
STEINMETZ Brigitte	<b>16</b>	Seize
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>

**Résultats du deuxième tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre des suffrages exprimés..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>

**Résultats du troisième tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre des suffrages exprimés..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>




**Proclamation de l'élection du quatrième adjoint**

M. \_\_\_\_\_ KREBS Jean-Claude \_\_\_\_\_ a été proclamé quatrième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... 3
- d. Nombre des suffrages exprimés..... 16
- e. Majorité absolue..... 9

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GOTTRI Jean-Claude	<b>16</b>	Seize

**Résultats du deuxième tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre des suffrages exprimés..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Résultats du troisième tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre des suffrages exprimés..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue..... \_\_\_\_\_



INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

### Proclamation de l'élection du cinquième adjoint

M. GOTTRI Jean-Claude a été proclamé cinquième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

### Observations et réclamations

N E A N T

### 5. - DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE ZORN

Les conseils municipaux disposent, en vertu de l'article L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un délai raisonnable, à compter de la date de leur première séance au cours de laquelle il aura été procédé à l'élection du maire et des adjoints, pour élire leurs délégués aux comités ou conseils des établissements publics de coopération locale dont leurs communes sont membres.

Il n'est pas juridiquement interdit que cette désignation intervienne au cours de la séance d'installation du conseil municipal, à la suite de l'élection du maire et des adjoints, sous réserve que le maire sortant, chargé de convoquer les nouveaux élus, ait inscrit ce point à l'ordre du jour de la première séance. L'article L. 5211-8 prévoit expressément que le mandat des délégués, lié à celui du conseil municipal qui les a désignés, expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'E.P.C.I. suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Corrélativement, le mandat des délégués désignés par les conseils municipaux nouvellement élus débute à la première séance de l'assemblée délibérante.

En conséquence, les pouvoirs des organes délibérants et des exécutifs des E.P.C.I. expirent lors de la première séance de la nouvelle assemblée. La loi n'apporte aucune restriction à l'exercice de ces pouvoirs et ne les a pas limités aux mesures conservatoires et urgentes.

En vertu de ce qui précède, le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les 4 titulaires et les 2 suppléants pour remplir les fonctions de conseillers de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, à savoir :

Titulaire : Fernand HELMER - Micheline BLANCK - Damien HENRION - Jean-Claude KREBS  
 Suppléants : Jean-Marc PFRIMMER - Jean-Marc SUSS.

A la demande du maire pour un vote à mains levées accepté par l'ensemble des membres, sont désignés à l'unanimité, conformément à l'article 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme représentants de la commune à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn :

Titulaires : Fernand HELMER - Micheline BLANCK - Damien HENRION - Jean-Claude KREBS  
 Suppléants : Jean-Marc PFRIMMER - Jean-Marc SUSS.

### 6. - DIVERS

Aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 11 h 25 mn.

*Signature des membres présents*